

Département de
SEINE ET-MARNE

Arrondissement de
PROVINS

VILLE DE LA FERTE GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DECISION DU MAIRE

Décision N° 47/2026

**OBJET : Contrat Millesime Integral Infinity avec la société JVS MAIRISTEM
N°Z20260601-500**

Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat « Millesime Integrale Infinity » proposée par la société JVS MAIRISTEM,

VU les annexes n°1 et n°2 audit contrat,

VU la délibération n°53/2026 en date du 23 juin 2026, reçue en Préfecture le 02 juillet 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT que la collectivité doit disposer d'une solution logicielle intégrée pour la gestion des métiers Finances, Personnel, Administrés, Facturation et Enfance,

CONSIDERANT que le contrat a pour objet la cession de licence de logiciels développés en technologie web et client-serveur, leur mise en place, l'accompagnement des utilisateurs, ainsi que l'hébergement des logiciels et des données,

CONSIDERANT que le contrat annule et remplace, à sa date d'effet, l'ensemble des contrats de services antérieurs éventuellement conclus entre la collectivité et le fournisseur pour les mêmes prestations,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer un contrat Millesime Integral Web avec la Société JVS-MAIRISTEM sise 7 espace Raymond Aron - CS 80547 - 51520 Saint Martin sur le Pré.

Article 2 : Le contrat prend effet le 1^{er} juin 2026 pour une durée ferme de 3 ans, soit jusqu'au 31 mai 2029.

Article 3 : Les prestations concernent les modules suivants :

- Métier Finances
- Métier Personnel
- Métier Administrés
- Métiers Facturation
- Métier Enfance
- Déploiement Technique

Article 4 : Le montant de la prestation est de :

- *La première année* : 24 069,80 € HT comprenant les droits d'accès (8 333,00 € HT) plus le forfait Millesime Integral Web (15 736,80 € HT),
- *La deuxième et troisième année* : 15 736,80 € HT comprenant simplement le forfait Millesime Integral Web.

La première facturation portera sur la période du 01/06/2026 au 31/05/2027.

Article 5 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine Assemblée délibérante et affichée conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 complétée du décret n°2021-1311 portant réforme des règles de publicité.

Article 6 : La présente décision sera portée au registre des délibérations et transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de Monsieur le Maire de La Ferté-Gaucher dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet conformément à l'article L.411-7 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Article 8 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

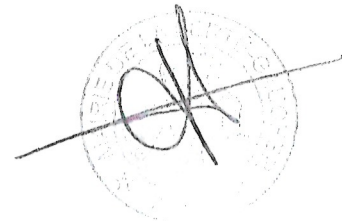
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 9 : Le Directeur Général des Services et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 10 : Ampliation :

- Madame la Comptable Publique
- Directeur Général des Services
- Services Techniques
- Service Comptabilité
- Notifiée à la Société JVS MAIRISTEM

Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental



Date décision : 25/08/2026

Date de transmission au contrôle de légalité : **27 AOUT 2026**

Domaine d'intervention : 1.4 Autres types de contrats

Date affichage : **27 AOUT 2026**